

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 Mars 2021

OBJET : 10/2021**UNE GESTION Saine DES DENIERS PUBLICS PROPICE À DES INVESTISSEMENTS UTILES À TOUS – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE DIX MARS à HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES
		Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	29	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CRÉPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX – Conseillers municipaux –
Absent (s)	0	
Pouvoir (s)	3	Mme Laurianne VEYRET à M. Francis CRÉPIN ; Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; Mme Hélène LE GUIRRIEC à M. Laurent MAILLARD.
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		04 Mars 2021

Expose

« Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121.-8 ».

Vu l'Article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal de Foulayronnes,
Après avoir débattu des orientations budgétaires présentées,**

- **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires proposé par Monsieur le Maire.

Le Maire

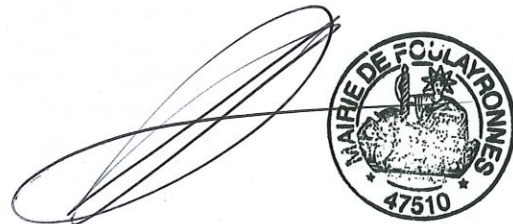
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**

Bruno DUBOS.



AR PREFECTURE

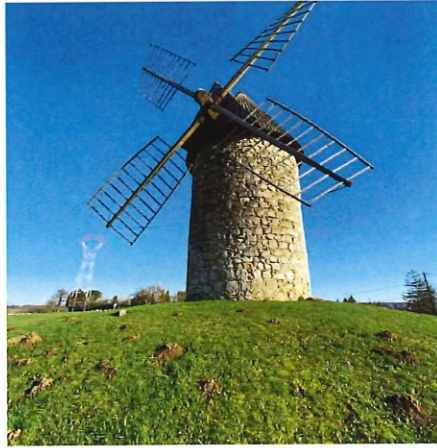
047-214701005-20210310-DELIB102021-DE
Regu le 12/03/2021



LE DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

UNE GESTION DES FINANCES SAINES

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021



PREAMBULE

Le rapport d'orientation budgétaire et le débat

Le vote du budget est un acte majeur dans toutes les collectivités territoriales.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape de la préparation budgétaire.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) n'est pas un compte administratif, ni un budget, c'est une projection financière qui n'affecte en rien les prérogatives du conseil municipal à voter annuellement son budget.

Ainsi, prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le DOB a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités au regard de l'évolution possible de la situation financière de la collectivité.

Son rapport, en intégrant les perspectives de fonctionnement (gestion courante) et d'Investissement (PPI et contrat municipal associé) vise également à permettre à l'assemblée municipale et après intégration des projets de la commune, d'apprécier si au terme du mandat en cours la commune est en capacité de préserver ses ratios prudentiels en termes d'épargne et de capacité de désendettement.

Cette projection revêt une valeur stratégique sur la durée du mandat 2021-2026.

Pour convenablement débattre de ces orientations budgétaires, il est important de les resituer à la fois dans le contexte économique international et national mais aussi au regard du contexte financier résultant :

- d'une part de la Loi de Finance 2021 en ce qu'elle a prévu pour les collectivités territoriales
- et d'autre part de l'exécution du budget 2020 au terme de l'exercice écoulé.

**

*

SOMMAIRE

I. Le contexte économique et social

- A. Au niveau International
- B. Au niveau National

II. Le contexte financier

- A. La loi de finances 2021 et ses impacts sur les comptes de collectivités locales
- B. L'état d'exécution du budget 2020 : bref état des lieux des finances locales

III. Orientations budgétaires de la Ville de Foulayronnes

- A. Fonctionnement de la Collectivité : une capacité d'investissement retrouvée

1. Recettes de Fonctionnement / Paramètres proposés au débat

- a) Fiscalité
- b) Concours de l'Etat
- c) Autres recettes (produits et services)

2. Dépenses de fonctionnement / Paramètres proposés au débat

- a) Dépenses Ressources Humaines
- b) Subventions
- c) Autres dépenses de fonctionnement

3. Détermination de l'épargne brute projetée (Capacité d'autofinancement)

- B. Investissement de la collectivité : dans des projets globaux, universels et utiles à tous

1. Dépenses d'Investissement - Programmation des investissements de la Collectivité / PPI – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS proposé au débat

- Projets « récurrents »
- Projets en phase d'étude
- Projets à engager

2. Recettes d'investissement / Paramètres proposés

C. Besoin de Financement de l'Investissement

D. Les indicateurs de gestion au terme du mandat

- Les dépenses de personnel
- dette et capacité de désendettement
- Epargne brute d'autofinancement

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL INTERNATIONAL ET NATIONAL

A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Un contexte économique et financier profondément bouleversé par une crise sans précédent mais les perspectives s'améliorent.

Au niveau mondial

La crise sanitaire de la COVID-19 que traverse le monde entier n'a épargné aucun pays. Dans son sillage, la récession générale de la production de richesse au niveau mondial sera bien constatée pour l'année 2020 et reste une menace pour 2021, en raison de la poursuite de la propagation du virus, causant l'entrée en vigueur de nouvelles mesures de confinement dans beaucoup de pays où les cas de contamination augmentent. Des centaines de millions d'emplois sont toujours menacés par l'annonce des fermetures d'entreprises et la relance modeste des activités commerciales, bien loin du niveau d'avant crise dont le maintien aujourd'hui n'est dû exclusivement qu'aux plans de relance des Etats pour soutenir l'économie, en l'absence d'activité.

Si l'approbation récente de plusieurs vaccins affermit l'espoir que la pandémie se résorbe dans le courant de cette année, de nouvelles vagues d'infection et de nouveaux variants du virus suscitent des inquiétudes quant aux perspectives. Dans un contexte marqué par une incertitude exceptionnelle, l'économie mondiale devrait connaître « une croissance de 5,5 % en 2021, puis de 4,2 % en 2022. Les prévisions pour 2021 sont revues à la hausse de 0,3 point par rapport aux prévisions précédentes car il est attendu que l'activité s'affermira plus tard dans l'année grâce aux vaccins et sous l'effet de mesures de soutien supplémentaires dans un petit nombre de grands pays ». ¹

- La reprise de la croissance prévue pour cette année fait suite à un lourd effondrement en 2020 qui a eu des conséquences délétères pour les femmes, les jeunes, les personnes défavorisées, les travailleurs des secteurs où les contacts sont fréquents. « La contraction de l'économie mondiale en 2020 est estimée à 3,5 %, soit 0,9 point de mieux que dans les prévisions précédentes (en raison d'un élan plus fort que prévu au deuxième semestre 2020) »².
- La vigueur de la reprise devrait varier considérablement d'un pays à l'autre en fonction de leur accès aux interventions médicales, de l'efficacité des mesures de soutien, de leur exposition aux effets de contagion entre pays, et de leurs caractéristiques structurelles à l'aube de la crise.

Les résultats du PIB au troisième trimestre ont pour la plupart réservé de bonnes surprises (Australie, Corée, États-Unis, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande, Turquie, zone euro) ou ont été conformes aux attentes dans le reste du monde (Chine, Mexique).

¹ Fond Monétaire International, janvier 2021.

² Fond Monétaire International, janvier 2021.

Dernières projections des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	ESTIMATION	PROJECTIONS	
	2020	2021	2022
Production mondiale	-3,5	5,5	4,2
Pays avancés	-4,9	4,3	3,1
États-Unis	-3,4	5,1	2,5
Zone euro	-7,2	4,2	3,6
Allemagne	-5,4	3,5	3,1
France	-9,0	5,5	4,1
Italie	-9,2	3,0	3,6
Espagne	-11,1	5,9	4,7
Japon	-5,1	3,1	2,4
Royaume-Uni	-10,0	4,5	5,0
Canada	-5,5	3,6	4,1
Autres pays avancés	-2,5	3,6	3,1

Source : FMI, *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2021.

Note : Pour l'Inde, les données et les prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire ; l'exercice 2020/2021 a débuté en avril 2020. Les projections pour l'Inde tablent sur une contraction de 7,6 % en 2020 et une croissance de 11,0 % en 2021, sur la base de l'année civile.

Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au T3, passant de - 11,7 % T/T au T2 à + 12,5 % au T3. Néanmoins l'activité demeure en retrait de 4,4 % par rapport au T4 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Selon la BCE, le repli de la croissance en zone euro devrait être autour de 2,8 % au T4 et de 7,3 % en moyenne en 2020.

Le PIB devrait se contracter de 8 à 9 % en 2020.

Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au S1.

Face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir au cours de l'année 2021.

Zone euro : soutien massif des institutions européennes afin d'aider au redémarrage des économies

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Outre le programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée, les Etats membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance, Next Génération EU, de 750 milliards € de prêts et subventions.

Ce plan serait ainsi réparti :

- 500 milliards sous forme de subventions accordées au pays les plus durement touchés par la crise, en premier lieu l'Italie et l'Espagne. Les pays bénéficiaires devront présenter un plan d'investissements et de réformes compatible avec les objectifs de transition écologique et numérique que l'Union européenne s'est fixés ;

- 25 milliards sous forme de prêts aux Etats membres. Cette décision prise en juillet dernier vient s'ajouter aux 540 milliards validés au mois d'avril 2020.

Définitivement validé en décembre 2020, il s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement.

Pour autant dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ - 7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.

B. Le contexte national

France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,8 % au T2 suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai.

Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au T3 tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise (T4 2019).

La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,7 % T/T mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel. L'accélération des contaminations au T4 a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre.

Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2.

La perte d'activité est attendue à - 4 % au T4 et - 9,1 % en moyenne en 2020. Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4

auparavant). Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France

France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE.

En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Les taux sont restés en territoire négatif jusqu'à l'échéance 10 ans.

Ainsi, les perspectives en termes de déficit public et de dette publique se sont dégradées fortement, remettant ainsi en cause les objectifs d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 tels qu'affichés dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018- 2022.

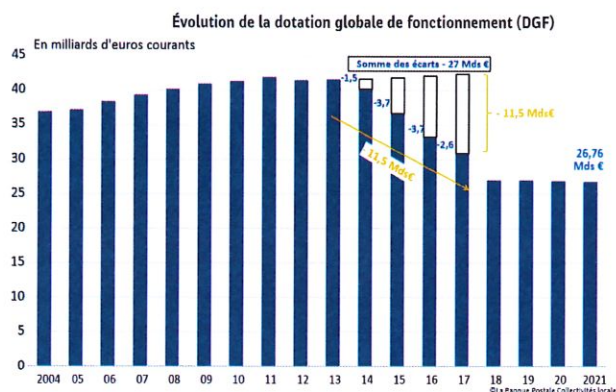
Parallèlement, la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a suspendu pour 2020 l'application du dispositif de pilotage des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, qui avait pour objectif de faire participer ces dernières à la réduction de la dépense publique. Pour mémoire, les 322 collectivités concernées, dont les dépenses réelles de fonctionnement étaient supérieures à 60 M€, devaient contractualiser avec l'État pour limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, inflation comprise, à 1,2 %.

II. LE CONTEXTE FINANCIER

A. La loi de Finances 2021 et ses impacts sur les comptes de la collectivité

- **Des dotations stables**

En ce qui concerne la péréquation, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) devraient, comme en 2020, augmenter de 180 millions d'euros (90 millions d'euros chacune). La DGF sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc local.



Les montants des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) seront également reconduits, ce qui devrait notamment représenter 570 millions d'euros pour la dotation de soutien à l'investissement local et plus d'un milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux.

- **La réforme de la taxe d'habitation (TH) se poursuit avec la fin de la taxe d'habitation à la fin de l'année 2023. L'Etat compensera en totalité le manque à gagner des communes (sur bases 2017).**

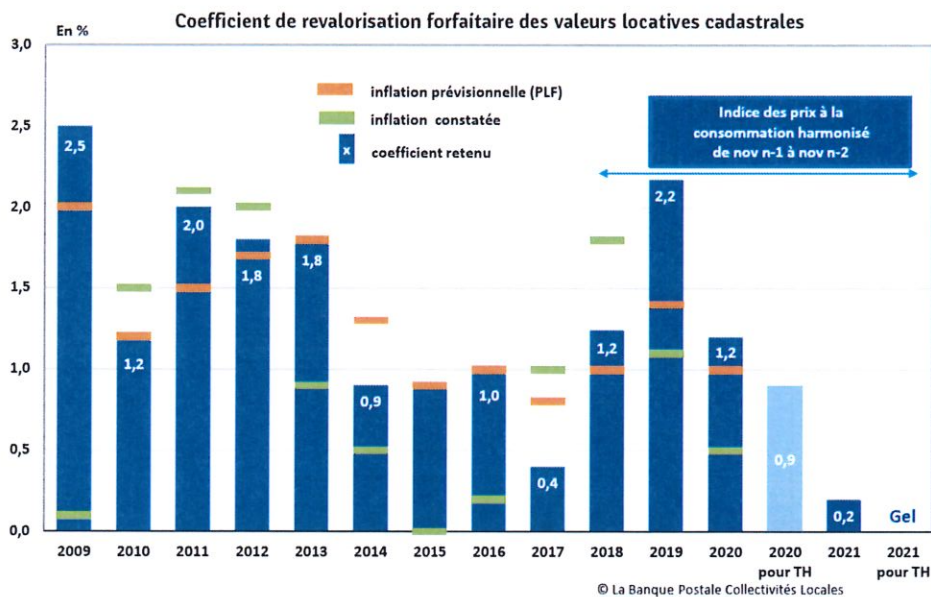
Par ailleurs, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales se poursuivra avec l'entrée dans la réforme en 2021 des 20 % de ménages les plus aisés. Ainsi, l'année prochaine, ces ménages profiteront d'un premier dégrèvement de 30 % jusqu'à l'exonération totale à l'automne 2023. Dans ce cadre et afin d'éviter des conséquences néfastes, les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations seront « neutralisés ».

- **La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**

Concernant la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, dont le calcul est défini par l'article 99 LFI 2017 :

Le coefficient retenu pour 2021 sera de 0,2%.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales – calcul défini par l'article 99 LFI 2017



- **Le volet territorial du plan de relance, d'importants soutiens économiques financés par la France**

Annoncé début septembre, le plan de relance, d'une envergure de 100 milliards d'euros sur 2 ans, est isolé dans une mission budgétaire dédiée dans le Projet loi de Finances pour 2021. Il se décline autour de trois priorités :

- ✓ Le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),
- ✓ L'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...)
- ✓ Le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...). Outre, les mesures de soutien à la compétitivité des entreprises qui vont peser sur la fiscalité des collectivités le gouvernement assure que les collectivités locales vont avoir un rôle important à jouer dans la mise en place de ce plan et insiste fortement sur sa « territorialisation » estimant que « c'est un gage à la fois d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion », les collectivités locales étant invitées à compléter l'action menée, pour en démultiplier l'impact au niveau local.

Le PLF 2021 prévoit ainsi qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par contractualisation avec les collectivités. Pour les collectivités locales, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire et une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions.

B. Bref état des lieux estimatif des finances locales.

Les premiers chiffres du compte administratif 2020, que vous allez examiner à la faveur du vote du budget 2021 en avril prochain, révèlent en effet une gestion antérieure équilibrée et même excédentaire.

Cet excédent de 714 102.21 € constitue aujourd'hui une réserve et donc un levier d'accompagnement des investissements du nouveau mandat.

En €	2020
FONCTIONNEMENT	
Recettes cumulées de l'excédent n-1	4 684 380
Dépenses	4 050 000
EPARGNE BRUTE	634 380
Taux EB hors except.	13,54%
Chap 66 - frais financiers	37 415
Epargne nette	596 965
Epargne nette en % de RRF	12,74%
INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 904 871
Remboursement du capital	191 819
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 096 690
Recettes	3 708 410
FCTVA	38 866
EMPRUNT	214 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT hors emprunt	3 961 276
RATIOS	
Taux d'épargne brute en %	13,54%
Encours de dette au 31/12	3 147 212
Encours de dette par habitant	557,32
Capacité de désendettement	4,96
Nombre d'habitants	5 647

En résumé, le résultat issu de l'exercice précédent a donc permis de réguler au mieux en 2020 l'inévitable surcoût de dépenses de fonctionnement généré par les mesures obligatoires engendrées par la crise sanitaire.

Par suite et à ce jour se trouvent préserver les ratios prudentiels de la commune en matière de capacité d'autofinancement et de désendettement qui ont vocation à autoriser ainsi une analyse des orientations à prendre pour satisfaire les investissements projetés et décrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissements.

III. Orientations Budgétaires de la Ville de Foulayronnes

A. FONCTIONNEMENT : Prudence sur les recettes et maîtrise sur les dépenses

1. Les recettes de fonctionnement et les paramètres proposés / une progression globale en moyenne annuelle de 0.79%

a-La fiscalité / pas d'augmentation sur le mandat des taux des impôts communaux

Depuis 7 ans, la ville de Foulayronnes mène une politique fiscale constante, sans augmentation des taux. Pour rappel les taux sont les suivants :

	Taux à Foulayronnes en 2020	Taux de la strate 2019
Taxe d'habitation*	10,20	15,29
Taxe foncier bâti	25,70	20,96
Taxe foncier non bâti	94,13	52,40

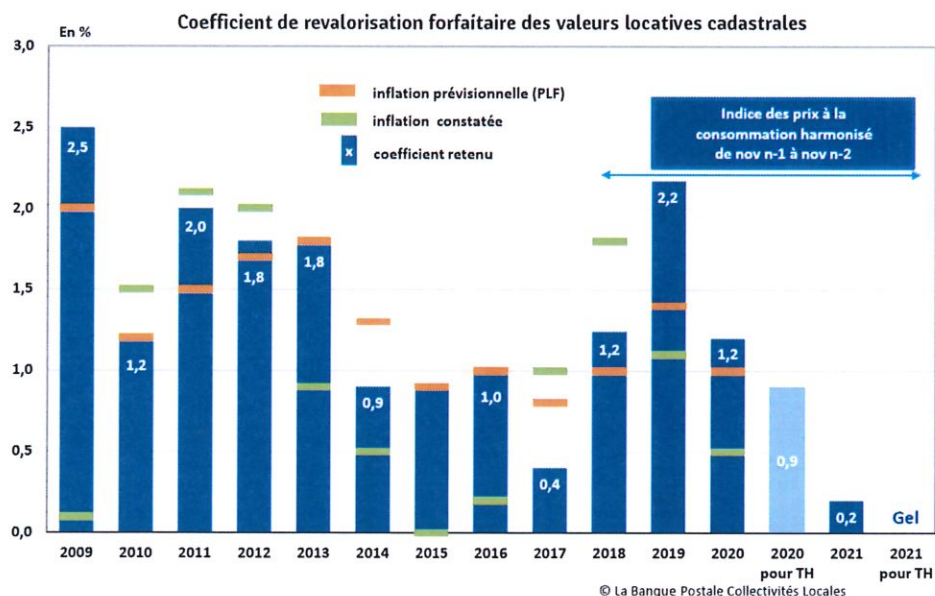
*Taux non modifiable depuis 2020 (réforme TH)

Pour la taxe d'habitation et compte tenu de sa réforme prévoyant sa suppression progressive d'ici à 2023 et la compensation par l'Etat sur la base de la recette recouvrée en 2017, le montant de cette dernière est maintenu à l'identique sur le mandat

Pour les taxes foncières « bâti » et « non bâti » elles subiront une augmentation de leurs bases (assiette) votée par le Parlement (LF 2021) de 0.2% en 2021 et il est proposé de projeter l'évolution de ces bases à +0.5% par an pour la période 2022 à 2026, eu égard à la prospective d'inflation de la Banque de France et également des votes du Parlement par le passé.

Les compensations d'exonération des taxes foncières quant à elles, sont calculées sur la base de 1 % par an, ce qui semble raisonnable au regard des comptes administratifs précédents.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales – calcul défini par l'article 99 LFI 2017



b- Les concours de l'Etat / stables sur base 2017

Conformément à la loi l'ayant réformée, le montant de la DGF est maintenu sur la base de sa valeur 2017, en valeur absolue de l'ordre de 760000 € qui sera reconduit de 2021 à 2026.

c. Autres compensations / stables sur base 2020

Les dotations versées par d'autres organismes, notamment la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) sont maintenues à un niveau identique à l'exercice précédent.

d- Les produits des services / progression raisonnable en deçà de l'inflation

Volontairement, depuis 2014, les produits des services n'ont pas subi d'augmentation en termes de tarification, et ce pour permettre à la commune de recouvrer une attractivité économique et sociale.

Sur ce mandat il est proposé une évolution raisonnable sur ce poste de +0.2% en 2021 et +0.5% pour la période 2022 à 2026 probablement en deçà de l'inflation.

Soit une projection des recettes de fonctionnement de +0.79% en moyenne annuelle

En €	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Var. ann. moyenne
Atténuations de charges (Chap 013)	30 745	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	0,00%
Produits des services, domaine et ventes diverses (Chap 70)	245 085	358 100	359 891	361 690	363 498	365 316	367 142	0,50%
Impôts et taxes (chap 73)	2 625 158	2 685 230	2 712 082	2 739 203	2 766 595	2 794 261	2 822 204	1,00%
Dotations, subventions et participations (chap 74)	1 330 296	1 338 983	1 352 373	1 365 897	1 379 556	1 393 351	1 407 285	1,00%
Autres produits de gestion courante (Chap 75)	40 283	46 460	46 925	47 394	47 868	48 346	48 830	1,00%
Produits financiers (chap 76)	3	10	10	10	10	10	10	0,00%
Produits exceptionnels (Chap 77) hors 775	6 082	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	0,00%
Total recettes réelles fonct.	4 277 651	4 498 783	4 541 280	4 584 193	4 627 527	4 671 285	4 715 471	0,79%
Total recettes réelles fonct. Hors recettes excep	4 271 569	4 478 783	4 521 280	4 564 193	4 607 527	4 651 285	4 695 471	

2. Les dépenses de fonctionnement et les paramètres proposés / Poursuite de la maîtrise avec une variation annuelle de – 0.55 %

- **Les charges à caractère général / +0.5% par an en deçà de l'inflation prévisionnelle**

Il est proposé, à partir d'une moyenne constatée des trois derniers exercices, de poursuivre cet effort de maîtrise en pratiquant une hausse limitée à 0.5 %, soit en deçà des prévisions de la hausse de l'inflation de la BCE.

La BCE a formulé les projections suivantes : 0,8% en 2021 et 1,3% en 2022.

- **Les charges de personnel / +1 % en moyenne par an à effectif stable et en considérant la carrière des agents**

Il est proposé de situer le coût de la masse salariale à un niveau de 2 400 000 €, avec une progression maîtrisée de 1 % par an pour tenir compte des effets sur des effectifs stables de la commune du Glissement Vieillesse Technicité (Avancement, promotion, ...).

- **Autres charges de gestion courante / une progression raisonnable de 0.5% par an**

Le chapitre 65 se situe à un niveau de charges annuelles estimées à 457 000 €. Il est proposé de fixer la progression moyenne annuelle à 0.5% en corrélation avec l'évolution projetée des charges courantes (011).

- **Les charges financières / des intérêts en baisse eu égard à la dette renégociée**

Les charges financières projetées (intérêts de la dette) tiennent compte du remboursement de la dette actuelle après sa renégociation délibérée le 1er juillet dernier, majorées de la projection de la dette nouvelle à contracter pour assurer le besoin de financement des nouveaux investissements inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement de la commune au regard de son contrat municipal (cf ci-après projection recettes et dépenses d'investissement)

Récapitulatif des orientations des dépenses de fonctionnement sur la base prudente d'une baisse moyenne annuelle de -0.55%

Exprimé en €

Description	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Variat. ann. Moyenne
Charges à caractère général (011)	1 113 211	1 174 000	1 179 870	1 185 769	1 191 698	1 197 657	1 203 645	0,50%
Charges de pers. et frais assimilés (012)	2 378 036	2 400 000	2 424 000	2 448 240	2 472 722	2 497 450	2 522 424	1,00%
Attén. de produits (014)	156 507	156 750	156 750	156 750	156 750	156 750	156 750	0,00%
Autres charges de gestion courante (65)	403 496	457 600	459 888	462 187	464 498	466 821	469 155	0,50%
Charges financières (66)	479 265	38 495	35 620	32 591	32 273	29 166	26 047	
Charges exception. (67)	876	1 400	1 407	1 414	1 421	1 428	1 435	0,50%
Dépenses imprévues (022)	-	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	0,00%
Dotations aux amortissements (042)	141 201	137 115	150 000	160 000	170 000	180 000	190 000	
Total dépenses réelles de fonct.	4 531 390	4 233 245	4 262 535	4 291 952	4 324 363	4 354 271	4 384 456	-0,55%
Total dépenses réelles de fonct. Hors charges except.	4 530 514	4 226 845	4 261 128	4 290 538	4 322 942	4 347 843	4 383 021	

3. Détermination de l'épargne brute projetée (Capacité d'autofinancement)

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total recettes de gestion fonct. Cumulé de l'excédent	4 684 380	4 478 783	4 521 280	4 564 193	4 607 527	4 651 285	4 695 471
Total dépenses réelles de gestion	4 050 000	4 188 350	4 220 508	4 252 947	4 285 669	4 318 677	4 351 974
EPARGNE brute	634 380	290 433	300 772	311 247	321 858	332 607	343 497
EPARGNE BRUTE exprimée en %	13,54%	6,48%	6,65%	6,82%	6,99%	7,15%	7,32%

B. INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITE : MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT MUNICIPAL 2020-2026

1. Dépenses d'investissement : raisonnées et maîtrisées

Projets d'investissement

Ce début de mandat se caractérisera par la mise en œuvre :

- De la construction du pôle de santé pluridisciplinaire
- L'aménagement du site de Flottis
- La sécurisation des écoles
- Des programmes d'AD'AP 2017 -2018-2019
- De la poursuite des investissements courants et préservation du patrimoine communal.

DEPENSES EN €						
INVESTISSEMENTS	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissements courants (PAI)	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Pôle de santé pluridisciplinaire	1 600 000					
Aménagement Flottis	50 000	100 000	100 000	100 000	100 000	
Infrastructures sportives	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Ecole maternelle			600 000			
Sécurisation des écoles	100 000					
Avenue du Caoulet					250 000	250 000
AD'AP	100 000	100 000	50 000			
TOTAUX	2 210 000	560 000	1 110 000	460 000	710 000	610 000

2. Les recettes d'investissement : optimisées et rationalisées

RECETTES en €						
INVESTISSEMENTS	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissements courants (PAI)	24 500					
Pôle de santé pluridisciplinaire	1 215 950					
Aménagement Flottis		5 800	25 000	25 000	25 000	
Ecole maternelle			120 000			
Sécurisation des écoles DSIL	21 804					
TOTAL SUBVENTIONS	1 262 254	5 800	145 000	25 000	25 000	
TLE	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
FCTVA	101 600	50 000	213 250	76 550	151 730	62 880
Dot aux amort.	137 115	138 000	138 000	138 000	138 000	138 000
reprise d'excédent n-1	696 230					
TOTAL RECETTES	2 257 199	253 800	556 250	299 550	374 730	260 880

3. Les indicateurs de gestion : très favorables

- Les dépenses de personnel

Description	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges de pers. et frais assimilés (012)	2 378 036	2 400 000	2 424 000	2 448 240	2 472 722	2 497 450	2 522 424
Total dépenses réelles de fonct.	4 531 393	4 233 245	4 262 535	4 291 952	4 324 363	4 354 271	4 384 456
Ratio Dépenses de personnel/ DRF en %	52,48%	56,69%	56,87%	57,04%	57,18%	57,36%	57,53%

Moyenne de la strate : 55% en 2019

- Ratios

RATIOS							
Encours de dette au 31/12	3 147 212	2 917 413	2 705 354	2 744 360	2 516 923	2 287 399	2 055 767
Encours de dette par habitant	557,32	511,83	472,96	477,28	437,73	397,81	357,52
Capacité de désendettement	4,96	10,05	8,99	8,82	7,82	6,88	5,98
Taux d'épargne brute en %	13,54%	6,48%	6,65%	6,82%	6,99%	7,15%	7,32%
Nombre d'habitants	5 647	5 700	5 720	5 750	5 750	5 750	5 750

Nb : Une capacité de désendettement historiquement basse

Moyenne de la strate année 2019

Dette/hab. : 832 €/h

Capacité de désendettement : 4.1 ans